

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1891

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

SUCCESSEUR DE FR. GOBBAERTS

Rue de la Limite, 21.

1891

LE TITRE

DE

PRINCEPS JUVENTUTIS

SUR LES MONNAIES ROMAINES.

On est généralement porté à croire que le titre de *princeps juventutis* n'a jamais été porté que par les jeunes princes, héritiers désignés de la puissance impériale. Ce titre honorifique, déjà conféré par Auguste à Caius et à Lucius, semble avoir donné, à celui qui le portait, un rôle dans les parades et les jeux des chevaliers romains. On a dit que le principat de la jeunesse était incompatible avec le rang sénatorial et les fonctions de la magistrature et que, si certains empereurs ont porté le titre de *princeps juventutis*, c'est seulement par ignorance de ceux qui ont fabriqué les monuments sur lesquels ce titre leur est donné (1).

Ces conclusions ont été combattues dans un travail intéressant, mais fort peu connu des numismatistes (2). Mon intention n'est pas de

(1) THEODOR MOMMSEN, *Romisches Staatsrecht*, Leipzig, 1877, t. II, p. 800, note 9.

(2) *De Principe juventutis. Dissertatio inauguralis quam, ad*

faire une nouvelle dissertation sur le titre de *prince de la jeunesse*, mais seulement d'examiner dans quelles conditions il se présente sur les monnaies romaines.

Les monnaies de Néron César portant le titre de *princeps juventutis* nous apprennent qu'il n'était encore que consul désigné (Cohen, n^{os} 82 et 96 à 99) (1).

Il est plus difficile d'expliquer le denier et le moyen bronze de Vespasien (Cohen, n^{os} 393 et 394) (2), car la seconde de ces pièces est datée du cinquième consulat de Vespasien, c'est-à-dire de l'an 74. Or, à cette époque, Titus et Domitien, créés princes de la jeunesse en 69, avaient déjà été plusieurs fois consuls. Comme un seul personnage est représenté au revers de chacune de ces monnaies, il est difficile d'y reconnaître Titus plutôt que Domitien. Pour Titus, nous connaissons un denier portant une chèvre dans une couronne de laurier et la légende PRINCEPS IVVENTVTIS (3). Le même type se retrouve sous

summos in philosophia honores ab amplissimo philosophorum ordine Lipsiensi rite capessendos, scripsit, par L.-G. KOCH. Lipsiae, in-8^o, 1883.

(1) Nous citons la deuxième édition de la *Description des monnaies frappées sous l'Empire romain*.

(2) L.-G. KOCH (*op. laud.*, p. 31), qui ne cite que le denier (n^o 393 de Cohen), renonçant à l'expliquer, le déclare faux. Mais dans le cas où cette pièce ne serait pas antique, il y aurait encore à expliquer le moyen bronze.

(3) COHEN, 171. Mionnet cite un médaillon d'argent représentant

Domitien. Les monnaies de ce dernier portant les titres de *César* et de *prince de la jeunesse* sont nombreuses et offrent la mention des consulats, II, III, IIII, V, VI et VII (Cohen, nos 373 à 402). Comme les types de l'Espérance debout, du cavalier et de la chèvre dans une couronne, déjà signalés sur les monnaies de Vespasien et de Titus, se retrouvent sur celles de Domitien, je suis porté à croire que, les monnaies des trois princes étant fabriquées dans les mêmes officines, certains revers de Domitien ont été employés pour quelques monnaies de son père et de son frère (1).

Sur un moyen bronze daté du cinquième consulat, que l'on considère comme frappé en Asie, Domitien associe les titres d'Auguste et de prince de la jeunesse (Cohen, n° 52).

Sur les monnaies assez nombreuses de Commode César, avec le titre de *princeps juventutis*, la mention du consulat fait défaut ; elles sont donc antérieures à l'année 176 et n'offrent rien de particulièrement intéressant (Cohen, nos 601 à 618).

Caracalla César nous offre plusieurs monnaies avec le titre de *princeps juventutis* (Cohen, nos 504 à 507), et des deniers portent encore ce titre lorsqu'il est devenu Auguste (Cohen, nos 502 et 503).

un cavalier. Un denier de Vespasien porte aussi la chèvre, mais il est fourré.

(1) ECKHEL a déjà parlé de ces erreurs de coins, *Doctr. num.*, t. VIII, p. 379.

Ce fait très intéressant est constaté d'autre part par les inscriptions suivantes :

1^o IMP · CAES · M · AVRELIO AN
· TONINO PIO FELICI AVG
PRINCIPI IVVENTVTIS, etc. (1)

2^o IMP · CAES · M · AVRELIO AN
TONINO · AVG · PARTH · MAX
PRINC · IVVENT · TRIB · POTEST · II, etc. (2)

3^o IMP · CAES · M · AVRELIO ANTONINO AVG
PIO FELICI PRINCIPI IVVENTVTIS · P · P, etc. (3)

Comme on ne connaissait pas les deux monnaies que je viens de citer, on a vu dans ces textes une exception fautive (4).

Sur ses nombreuses monnaies portant la légende *princeps juventutis*, Géta César associe souvent les titres de consul et de pontife (Cohen, n^{os} 156 à 169).

Il n'y a rien à remarquer au sujet des pièces de Diaduménien (Cohen, n^{os} 2 à 18), du moyen bronze d'Alexandre Sévère comme César (Cohen, n^o 485) et des pièces de Maxime César (Cohen, n^{os} 10 à 15).

Un denier de Gordien le Pieux, empereur, porte

(1) Inscription de l'an 216; ORELLI, n^o 930; *C. I. L.*, t. XIV, 2596.

(2) Inscription de 199; ORELLI, 951; *C. I. L.*, t. VIII, 884.

(3) Inscription gravée entre 201 et 210; *C. I. L.*, t. VIII, 4216. Cf. *C. I. L.*, t. VIII, 2550 et 2707.

(4) T. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, 1877, t. II, p. 800, note 9 (ne cite que les deux premières inscriptions, d'après Orelli).

la légende PRINCIPI IVVENT (Cohen, n° 293) (1). Un grand nombre de pièces ont été frappées pour Philippe fils, avec les titres de César et de *princeps juventutis*. Hérennius Étruscus, après avoir pris ces titres sur les monnaies frappées pendant qu'il était César (Cohen, n°s 20 à 29, 31 à 34), conserva son titre de prince de la jeunesse lorsqu'il fut devenu Auguste (Cohen, n°s 18, 19 et 30; or, argent et bronze). Le même fait se produit pour Hostilien dont on possède des pièces avec le titre de *princeps juventutis*, comme César (Cohen, n°s 27, 30 à 35, 37 à 41) et comme Auguste (Cohen, n°s 28, 29 et 36). Le règne de Trébonien Galle nous procure une observation curieuse. En effet, quoique ce prince fût déjà d'un âge avancé lorsqu'il parvint à l'empire, on connaît de lui un grand et un moyen bronzes sur lesquels il porte le titre de prince de la jeunesse (Cohen, n°s 98 et 99). Volusien, après avoir frappé des monnaies avec ce même titre, lorsqu'il était César (Cohen, n°s 98 et 99, 103 et 104), continue à faire de même après être devenu empereur et Auguste (Cohen, n°s 101, 102 et 105; or, argent et bronze). Gallien, empereur, nous fournit une monnaie avec la légende PRINCIPI IVVENT (Cohen, n° 853). Salonin César nous a laissé de nombreuses pièces avec ce titre (Cohen, n° 60 à 90). Tétricus père prend le même

(1) COHEN considère cette pièce, qui appartient au British Museum, comme étant de fabrique étrangère.

titré avec celui d'Auguste (Cohen, n° 131); mais son fils porte le nom de *Prince de la jeunesse*, seulement sur les pièces qu'il frappait lorsqu'il était César, n°s 61 à 66) (1). Du reste, malgré quelques pièces sur lesquelles il porte le titre d'Auguste, on n'est pas certain que le jeune Tétricus ait été empereur. Florien, empereur d'un âge avancé, prend le titre de *princeps juventutis* (Cohen, n°s 59 à 61) (2). Son exemple est suivi par les empereurs Probus (Cohen, n°s 462 à 464) et Carus (Cohen, n° 65). Numérien César frappe des monnaies avec le Prince de la jeunesse (Cohen, n°s 65, 66, 68 et 69, 72 à 74, 76 et 77, 80 et 81) et conserve cette dénomination lorsqu'il parvient à l'empire (Cohen, n°s 67, 70 et 71, 75, 78 et 79). Son frère Carin agit de la même façon et garde toujours le titre de *princeps juventutis*, comme César (Cohen, n°s 81 à 85, 87 à 94, 96 à 98, 101 à 109) et comme Auguste (Cohen, n°s 86, 95, 99 et 100). Des monnaies de Dioclétien portent la même appellation, associée naturellement aux noms d'empereur et Auguste (Cohen, n°s 394 à 396). Un petit bronze à la légende PRINCIPI IVVENT, attribué par Mionnet à Maxi-

(1) Sur un petit bronze, le prince tient une enseigne et une haste (*Collection E. de Quélen*, catalogue de vente, Paris, 1888, n° 1805).

(2) Autre, *Rivista italiana di Numismatica*, t. I, 1888, p. 154 (art. de F. Gnecci). Dans le même article, on trouve un petit bronze d'Aurélien portant au revers deux personnages debout et la légende PRINCIPI IVVENTVTIS (p. 152, pl. IV, 10). M. Gnecci pense qu'il s'agit de Vabalathe représenté avec Aurélien.

mien Hercule, a été restitué à Galère Maximien (1). Carausius, empereur et Auguste, frappe aussi des monnaies d'argent et de bronze au revers PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n^{os} 249 et 250). Constantine Chlore porte le même titre sur le numéraire fabriqué au temps où il était César (Cohen, n^{os} 219 à 236). Il en est de même pour Galère Maximien (Cohen, n^{os} 166 à 180). Sévère II, nommé César en 305, fit frapper à cette époque des monnaies sur lesquelles il paraît comme *Prince de la jeunesse*, quoique ses portraits nous le montrent comme un homme ayant atteint au moins la trentaine (Cohen, n^{os} 60 et 61). A côté des monnaies diverses frappées par Maximin II Daza, comme César, avec le revers PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n^{os} 140 à 146), il faut placer l'aureus avec la même légende et le titre d'Auguste (Cohen, n^o 147). Maxence, qui ne fut jamais qu'Auguste, a frappé un moyen bronze avec le titre de prince de la jeunesse (Cohen, n^o 99), qu'on trouve également pour Licinius père, qui fut Auguste (Cohen, n^o 141). Licinius fils porta aussi le titre de *Prince de la jeunesse* sur les monnaies qu'il fit frapper comme César (Cohen, n^{os} 34 à 36). Si le nombre des monnaies émises sous Constantin César avec le revers PRINCIPI IVVENTVTIS est considérable (Cohen, n^{os} 405 à 407, 422 à 424, 435, 438, 440 à 443), le nombre de celles frappées avec le même revers,

(1) COHEN, 2^e édition, t. VI, p. 543, note 1.

lorsqu'il fut devenu Auguste, l'est encore davantage (Cohen, n^{os} 404, 408 à 421, 425 à 434, 436, 437, 439, 444 à 449). Un moyen bronze de Constantin Auguste porte la curieuse légende que voici : PRINCIPI IVVENT B R P NAT. On l'a interprétée par *Bono Reipublicae nato* (1) ; comme une autre médaille démontre que cette qualification s'applique à Constantin (2), on est en droit d'affirmer que le titre de *Prince de la jeunesse* se rapporte aussi à lui (3). Crispus César porte ce même titre ; sur de nombreuses pièces, on lit : PRINCIPIA IVVENTVTIS (Cohen, n^{os} 98, 99 à 112). Le César Delmace est aussi Prince de la jeunesse (Cohen, n^{os} 15 et 16). Sous Constantin II César, à côté de la légende PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n^{os} 142 à 158) (4), on trouve encore PRINCIPIA IVVENTVTIS (Cohen, n^{os} 139 à 141). Constant I^{er} qui prend le titre de *Prince de la jeunesse*, lorsqu'il est César, le conserve quand il devient Auguste (Cohen, n^{os} 91 à 94, 95 et 96). Pareil fait se présente pour Constance II (Cohen,

(1) COHEN, n^o 404 ; cf. J. DE WITTE, *Note sur une légende monétaire de Constantin le Grand. Revue numismatique*, 1868, p. 337.

(2) Moyens bronzes avec CONSTANTINO P AVG B R P NAT (COHEN, n^{os} 93 et 94).

(3) Un médaillon d'or de Constantin Auguste, avec le revers PRINCIPI IVVENTVTIS, aurait été trouvé récemment près d'Autun, *Annuaire de la Soc. française de numismatique*, 1890, p. 251.

(4) Médaillon d'or, *Numismatische Zeitschrift*, Vienne, 1889, p. 382, pl. VIII, 10.

n^{os} 152 à 163, 165 ; 164) (1). Décence César est *princeps juventutis* (Cohen, 1^{re} édition, n^o 2 et 3); Julien II l'est également (Cohen, 1^{re} édition, n^o 71). Citons encore la légende PRINCIPIVM IVVENTVTIS sur un aureus de l'empereur Gratien (Cohen, 1^{re} édition, n^o 21).

A partir de la fin du iv^e siècle, le titre de *Prince de la jeunesse* paraît être tombé complètement en désuétude.

Il y a certainement des conclusions à tirer de l'énumération assez aride que nous venons de tenter.

En premier lieu, l'apparition du titre de *Prince de la jeunesse* sur des monnaies de Vespasien résulte probablement d'une union de coins, car, pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse interpréter certains revers de monnaies en supposant qu'ils se rapportent à un personnage dont le nom ne serait pas indiqué de quelque manière.

A partir du iii^e siècle, le titre de *Prince de la jeunesse* est souvent porté par les empereurs, même par ceux qui ne furent jamais César, et qui étaient déjà dans un âge relativement avancé lorsqu'ils parvinrent à l'empire. Il résulte de cette importante constatation que les monnaies offrant la légende PRINCIPI IVVENTVTIS ne doivent pas être attribuées de prime abord à un César,

(1) Médaillon d'or de Constance II César, *Num. Zeitsch.*, 1889, p. 383, pl. VIII, 11.

comme on serait tenté de le faire, dans le cas où les pièces seraient dans un état de conservation assez mauvais pour rendre les lectures incertaines. Enfin, le titre ne paraît plus sur les monnaies vers la fin du iv^e siècle.

Sous le rapport des types monétaires, qui accompagnent le titre dont je viens de m'occuper, il y a encore quelques mots à dire, car ces types sont assez nombreux; on peut en juger par la liste suivante :

Bouclier sur lequel est inscrit le titre (Néron);
L'Espérance tenant une fleur (Vespasien, Domitien);

Un cavalier galopant (Vespasien, Domitien);

Trois cavaliers galopant (Géta) (1);

Cinq cavaliers galopant (Géta);

Aigle sur un foudre (Domitien);

Vesta assise (Domitien);

Pallas debout (Domitien);

La Paix assise (Domitien);

Mercure debout? (Crispus);

Mars nu debout ou appuyé sur un bouclier (Crispus);

Apollon assis à gauche (Hérennius Étruscus, Hostilien, Trébonien Galle);

Capricorne (Domitien);

Deux mains jointes tenant une aigle légion-

(1) *Collection E. de Quélen*, catalogue de vente, Paris, 1888, n^{os} 1436 et 1437.

naire posée sur une proue (Domitien, Commode) ;

Autel allumé et entouré de guirlandes (Domitien) ;

Autel sur lequel on lit FORT · REDUCI (Commode) ;

Trône surmonté d'un casque (Domitien) ;

Le prince debout, et, derrière lui, deux enseignes (Caracalla) ;

Le prince debout tenant un globe et une haste, et, derrière lui, deux enseignes (Constantin I^{er}) ;

Le prince debout tenant une enseigne, et, derrière lui, deux enseignes (Diaduménien, Delmace) ;

Le prince debout tenant une haste (ou une baguette) et une enseigne (Diaduménien, Philippe fils, Hérennius Étruscus, Hostilien, Volusien, Salonin, Tétricus fils, Carin, Dioclétien, Carausius, Maximin II Daza) ;

Le prince debout, tenant une baguette et un sceptre (ou une haste), et, derrière lui, deux enseignes (Alexandre Sévère, Maxime, Salonin, Numérien, Carin, Maximin II Daza) ;

Le prince debout, tenant un globe et une haste ou un sceptre (Gordien III, Philippe fils, Gallien, Salonin, Florian, Probus, Numérien, Galère-Maximien, Sévère II, Licinius I, Licinius II, Constantin I, Constantin II, Constance II, Décence, Gratien) ;

Le prince accompagné d'un soldat debout (Philippe fils) ;

Le prince debout entre deux soldats (Philippe fils) ;

Le prince debout entre deux enseignes (Philippe fils, Constantin I^{er}) ;

Le prince debout tenant deux enseignes (Hostilien, Carus, Dioclétien, Galère-Maximien, Maximin II, Maxence, Constantin I^{er}) ;

Le prince debout tenant une baguette (ou un sceptre) et une haste (Hostilien, Volusien, Salonin, Tétricus fils, Licinius II) ;

Le prince debout, appuyé sur un bouclier (Crispus, Constantin II) ;

Le prince debout, appuyé sur un bouclier et couronnant un trophée (Salonin) ;

Le prince debout, appuyé sur un bouclier et tenant une enseigne (Julien II) ;

Le prince debout, et, derrière lui, un trophée (Commode, Caracalla, Salonin) ;

Le prince debout, et, à ses pieds, un captif assis (Philippe fils, Salonin) ;

Le prince debout, tenant un globe et une haste et posant le pied droit sur un captif (Constantin II) ;

Le prince debout relevant une femme tourelée, agenouillée devant lui (Galère-Maximien) ;

Le prince debout tenant un rameau et un sceptre (Numérien, Carausius) ;

Le prince debout entre quatre enseignes (Carin) ;

Le prince debout, tenant un globe et une enseigne (Carin) ;

Le prince debout tenant un sceptre; devant lui, une enseigne (Constantin I^{er});

Le prince debout, tenant une haste et une enseigne; derrière lui, une ou deux autres enseignes (Constantin II, Constance II, Constantin I^{er}).

On voit qu'il n'est pas possible d'établir que tel type est réservé aux empereurs, et tel autre aux Césars qui ont porté le titre de *Prince de la jeunesse*. A partir du règne de Caracalla, le type qui domine presque exclusivement sur les monnaies est celui du prince debout.

En somme, il paraît résulter de l'étude des monnaies que le titre de *princeps juventutis* a perdu, au troisième siècle, sa signification primitive. Cette observation a son importance et il sera bon de s'en souvenir, lorsqu'on tentera d'attribuer des monnaies ou de restituer des inscriptions.

J.-ADRIEN BLANCHET.
